

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 26 juin 2020**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Tricentenaire de Rivière-Ouelle, ce vendredi 26 juin 2020 à 17h30 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Marie Dubois, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée personnellement.

Madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière assiste également à la séance.

Les membres du conseil étant tous présents déclarent renoncer à l'avis de convocation.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 17h00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Louis-Georges Simard fait la lecture de l'ordre du jour.

**20-06-35**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**ADOPTÉ**

**3. Déclaration d'état d'urgence locale (renouvellement)**

**ATTENDU QU'**un incendie majeur s'est déclaré à Tourbières Lambert vendredi le 19 juin vers 15 heures ;

**ATTENDU QUE** le 23 juin, le conseil municipal réuni en assemblée spéciale a déclaré l'état d'urgence pour une période de 5 jours par sa résolution n°20-06-33;

**ATTENDU QUE** cette déclaration peut être renouvelée sur autorisation du ministre de la Sécurité publique ;

**ATTENDU QU'**il est opportun de renouveler la déclaration d'état d'urgence étant donné que la situation sur le territoire de la municipalité continue d'être préoccupante ;

**ATTENDU QUE** la Sopfeu a prévenu la municipalité que le feu de tourbière actuel ne sera pas éteint avant plusieurs jours ;

**ATTENDU QUE** le feu est toujours en action.

**20-06-36**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

— de renouveler la déclaration d'état d'urgence faite par la résolution n°20-06-33 du 23 juin pour une période additionnelle de 5 jours sous réserve de l'autorisation du ministre de la Sécurité publique;

— que cette déclaration entre en vigueur le dimanche, 28 juin 2020 à 8h pour une période additionnelle de 5 jours.

**ADOPTÉ**

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle  
tenue le 26 juin 2020**

**4. Période de questions**

**5. Levée de l'assemblée**

**20-06-37**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 17h53.

**ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard  
Maire

Denise Fournier  
Directrice générale, secrétaire-trésorière